

BAREME 2026

A- Abonnement individuel

	Abonnement annuel RIS.net / Xmap		
	Part fixe	Part variable par habitant	Maxi
Commune	338,27 €	1,0763 €	5 125,32 €
Communauté de communes inférieure à 25 000 habitants	3 382,71 €	0,7380 €	11 275,70 €
Communauté de communes supérieure à 25 000 habitants ou Communauté d'agglomération	5 074,06 €	0,2870 €	24 806,54 €
Autres EPCI, syndicat, régie	5 074,06 €	0,2870 €	6 765,42 €
Organisme départemental			7 892,99 €
Conseil départemental			43 975,22 €

B- Abonnement mutualisé (Communauté de Communes ou Agglomérations)

	Abonnement annuel RIS.net / Xmap		
	Part fixe	Part variable par habitant	Maxi
Communauté de communes inférieure à 25 000 habitants	3 382,71 €	0,7380 €	11 275,70 €
Communauté de communes supérieure à 25 000 habitants ou Communauté d'agglomération	5 074,06 €	0,2870 €	24 806,54 €

Le calcul de l'abonnement mutualisé se fait en additionnant le montant d'une part pour les services de la Communauté de Commune et une part pour les communes,

Exemple pour un EPCI de de 20 000 habitants adhérent à la RGD et optant pour la mutualisation des abonnements

Part commune : 3382,71 € + 20 000 habitants x 0,74 part maximale appliqué 11275,70 € * 1 (1 à 25 utilisateurs) + part service de la CC 3382,71 € + 20 000 habitants x 0,7380 part maximale appliqué 11000 € * 1 (1 à 25 utilisateurs) , Sur le total de ces deux parts est appliquée la réduction de 30 %

C- Nombre de comptes utilisateur (adresses courriels) pour Géoservices XMAP, RIS NET

	1 à 10 utilisateurs	11 à 25 utilisateurs	26 à 50 utilisateurs	de 50 à 100 utilisateurs	> 100 utilisateurs
Abonnement mutualisé : nombre total d'utilisateurs de l'EPCI et du nombre d'utilisateurs en communes	1,0	1,1	1,2	1,5	2,0
Abonnement individuel : nombre d'utilisateurs	1,0	1,1	1,2	1,5	2,0

D- Type de Géoservice utilisé

Fonctionnalités ou type de Géo-service	Coefficient
Deuxieme Géoservice (RIS.net ou Xmap)	0,5
Accès aux données par flux ou extraction (Ris Flux)	0,5
Géoservice Ris Net / XMAP	1
Rediffusion Extranet avec un SIG déjà existant	1,5

Mutualisation des abonnements (Communauté de Communes ou Agglomérations)	Coefficient
Communes + EPCI adhérent au GIP	0,7
Communes + EPCI non adhérent au GIP	0,8

Type d'abonné (non cumulable avec un abonnement mutualisé)	Coefficient
Organisme doté d'une mission de protection d'environnement	0,5
Gestionnaire public de réseau pour le compte de collectivités abonnées en totalité à la RGD	0,5

La revalorisation est calculée selon la formule suivante :

$$P1 = P0 \times (S1/S0)$$

Dans laquelle

P1 est le prix révisé

P0 est le prix d'origine

S1 est le dernier indice SYNTEC connu au 1^{er} janvier de l'année N+1

S0 est l'indice SYNTEC de référence connue au 1^{er} janvier 2025